



Archives nationales du monde du travail : le management par la souffrance

*Lettre ouverte
au ministre de la Culture et de la Communication
et au directeur général des patrimoines*

Paris, le 30 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur général,

En 1993, l'État inaugurait à Roubaix un Centre des archives du monde du travail, destiné à collecter, conserver et communiquer les archives des entreprises industrielles et commerciales, des organisations professionnelles patronales et ouvrières et des personnalités du monde du travail, dans le cadre plus large d'une politique de protection du patrimoine industriel.

Le centre, qui a été transformé le 1er janvier 2007 en service à compétence nationale des « Archives nationales du monde du travail » (ANMT), n'a cependant jamais bénéficié de la part du ministère de la Culture de moyens humains à la hauteur ni des ambitions affichées ni du volume des fonds conservés.

À partir de 2002, la situation s'est brutalement détériorée. La nomination d'un nouveau chef de service s'est traduite par la mise en place d'un management par la souffrance : les compétences des agents ont été systématiquement niées, et tandis que les uns croulaient sous les injonctions contradictoires ou aberrantes de leur hiérarchie, les autres étaient abandonnés à eux-mêmes, sans aucune consigne. Chaque nouvel arrivant se voyait mis en garde contre l'incompétence supposée de ses collègues jusqu'à ce que, quelques mois plus tard, il soit à son tour traîné plus bas que terre auprès de nouveaux collègues. D'une façon plus générale, les conflits entre collègues ont été systématiquement organisés par la hiérarchie.

Il n'est plus possible de parler de management, car il s'agit d'une véritable maltraitance, qui non seulement dégrade les capacités morales, psychiques et physiques des agents, mais encore détruit toute capacité à produire un travail scientifique, collectif ou individuel, digne de ce nom.

On doit à la vérité d'admettre que, de ce point de vue au moins, les personnels ont été placés sur un strict plan d'égalité : quelle que soit ses compétences, administratives, scientifiques ou techniques, ou sa position hiérarchique, nul ne fut épargné.

En neuf années de ce traitement, le bilan est éloquent :

- depuis 2002, ce sont plus d'une vingtaine d'agents de tout grade qui ont quitté le service pour des cieux plus cléments, pourtant bien éloignés parfois de leur domicile ;
- l'effectif, de vingt-cinq agents à l'époque la plus favorable, se trouve aujourd'hui réduit à dix-sept agents (pour environ 35 kilomètres linéaires d'archives conservées) ;

- sur cet effectif, plusieurs agents se trouvent régulièrement en congés de plus ou moins longue maladie pour des troubles dépressifs développés dans l'exercice de leur fonction, tandis que plusieurs autres continuent à travailler tout en étant suivis médicalement, ce qui porte l'effectif « opérationnel » à un peu plus d'une dizaine d'agents seulement ;
- depuis 2008, la salle de lecture, lieu d'accueil des chercheurs dont l'existence constitue l'une des raisons d'être principales du service, n'est plus ouverte au public, faute de personnel, que trois jours par semaine ;
- l'encadrement scientifique du service, qui n'est pas mieux traité que le reste du personnel, est réduit aujourd'hui, en plus du chef de service – qui si l'on a bien compris solde actuellement son compte épargne-temps avant un départ prochain à la retraite – à deux chargées d'études documentaires dont l'une quitte bientôt le service...

On pourrait continuer longuement cette énumération.

La situation est connue de longue date de l'administration. Depuis plusieurs années, la CFDT n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme, tandis que plusieurs agents saisissaient individuellement la direction des Archives de France puis la direction générale des patrimoines de leur situation personnelle. Ils continuent à le faire, malgré le mépris qui leur est affiché en retour.

En 2009 puis en 2010, deux rapports successifs, l'un de l'ex-inspection générale des archives, l'autre du chef de l'inspection des patrimoines, ont achevé de lever les derniers doutes que l'administration aurait pu entretenir sur la situation à Roubaix. Après de longues tergiversations, un seul de ces deux rapports a pu être communiqué aux représentants CFDT au CHS Archives et a confirmé les pires craintes, non seulement sur l'état des agents, mais aussi sur le travail scientifique réalisé.

Le service de médecine de prévention a naturellement été saisi à plusieurs reprises, de même que le cabinet du ministre, ou plutôt, compte tenu de l'ancienneté de nos démarches, des ministres successifs.

Rien n'y a fait. Si l'administration n'a jamais été avare de bonnes paroles sur la situation à Roubaix, elle n'a jamais levé le petit doigt pour faire bouger les choses et respecter le personnel.

Le prochain départ du chef de service apportera-t-il un changement ? Rien n'est moins sûr : des habitudes ont été prises et certains à Roubaix semblent prêts aujourd'hui à poursuivre l'œuvre de destruction du service et de son personnel.

Quel avenir aujourd'hui pour les ANMT ?

Pour la CFDT, l'État ne saurait être exclusivement parisien – ou francilien.

Les Archives nationales du monde du travail constituent un exemple réussi d'implantation d'un service de conservation du patrimoine à vocation nationale en province. Elles doivent le rester et ont besoin pour cela de moyens humains à la hauteur de leur mission et d'un projet d'avenir clair.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur général des patrimoines, quel est aujourd'hui votre projet pour les ANMT ?

Quel avenir pour les agents ?

C'est évidemment la question qui nous préoccupe le plus.

La CFDT écrivait en 2010 : « Ce que les agents des ANMT attendent, et ce que la CFDT attend avec eux, c'est d'abord que leur soient donnés les moyens de travailler dans une ambiance apaisée et d'être respectés. »

Cette exigence reste plus que jamais d'actualité ! La souffrance au travail doit elle être acceptée comme mode unique de management ?

**MONSIEUR LE MINISTRE, MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
QUEL EST AUJOURD'HUI VOTRE PROJET POUR LES AGENTS DES ANMT ?**